



Désinformation

Un très beau tableau des « rémunérations moyennes nettes des agents affectés en EPM » est paru dans l'Intranet PJJ. Quelle ne fut pas le ravissement des éducateurs en voyant un traitement net, prime comprise, d'un montant de 1910, 10 € !!!

Mais bien sûr, la joie a laissé place à l'amertume....Certes les informations sont justes et les calculs le sont aussi. Les chiffres indiqués sont ceux qui concernent par exemple, un éducateur dont l'indice majoré serait de 417, donc presque un échelon 7 pour un éducateur 2^{ème} classe, en EPM, soit 16 ans d'expérience à la PJJ...

Nous ne pouvons qu'être choqués par ce manque d'intégrité intellectuelle. Ce tableau n'a qu'un seul « mérite », celui de mettre de la confusion dans l'esprit de ceux qui n'en feront qu'une lecture rapide.

Pourquoi ne pas avoir mis à titre de comparatif, le traitement mensuel des autres structures ? Pourquoi ne pas avoir exposé aussi le traitement moyen effectivement constaté dans les EPM ? Combien d'éducateurs touchent réellement 1910, 10€ ?

Cette information « officielle » a toute les caractéristiques de l'effet d'annonce et d'affichage, masquant par ce qu'on appelle de « l'information », une communication dont l'imprécision n'a d'égal que l'effet escompté.

Que les personnels de toutes les structures ne se laissent pas abuser par ces effets de « com' »....La réalité n'est pas aussi belle et ne se réduit pas à un tour de passe-passe comptable...

CGT-PJJ

263, rue de Paris Case 542 93514 Montreuil cedex
Tel : 01.48.18.82.42 ou 82.32 Fax : 01.48.18.82.50